

ALLEMAND



Cours effectif limité – Payant

2022/2023

Sur inscription

angers.fr



L'apprentissage *global*

Pas de cours durant ces périodes de vacances scolaires:



Du 31/10/2022 au 06/11/2022

Du 19/12/2022 au 01/01/2023

Du 20/02/2023 au 26/02/2023

Du 17/04/2023 au 30/04/2023

Portes Ouvertes

Des permanences sans rendez-vous auront lieu les soirées suivantes si vous souhaitez l'avis d'un professeur et vous inscrire:

> mardi 13 sept 2022

> jeudi 15 sept 2022

Entre 17h30 et 20h00

Vers le A2/B1 :

50 h

> Cours les mercredis de 18h30 à 20h15 (du 19/10/22 au 14/06/23)

> Enseignés par **Mme Hellmann**

> Prérequis **A1/A2**

Livre à acheter: Begegnungen Kurs-und Arbeitsbuch, Ed.Schubert-Verlag A2+ **ISBN** 3969150086 (commande internet uniquement)



La conversation *Allemande*

Vers le B2/C1 :

40 h

> Cours les lundis de 18h30 à 20h (du 03/10/22 au 12/06/23)

> Enseignés par **Mme Hellmann**

> Prérequis B1

Supports utilisés : textes par l'intervenant, (révision des structures grammaticales)

Quelques références pour vous aider dans le choix du niveau:

Elémentaire (découverte/intermédiaire)		Indépendant (Seuil/avancé)		Expérimenté (autonome/maîtrise)	
A1	A2	B1	B2	C1	C2
6ème	4ème	3ème	Lycée	Bac	

Formalités

> Les cours sont encadrés par des enseignants qualifiés dispensant l'enseignement à partir d'ouvrages pédagogiques précisés dans le dépliant pour chacun des cours.

> La formation est conçue sur la base d'une présence aux cours et par des exercices complémentaires réalisés en dehors des cours.

> Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à fin juin, au-delà, à partir de fin août.

À défaut de présentation de l'ensemble des documents cités en dernière page, aucune inscription ne pourra être validée et l'accès aux cours ne sera pas possible.

 Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le formulaire détachable en dernière page

> Les cours payants de l'Institut municipal n'ouvrent qu'avec un minimum de 10 inscrits et un maximum de 18 (sauf la conversation avec un maximum de 12 personnes).

> Les cours du jour sont affichés dans le hall d'accueil. (cours, horaires, n° de salle, étage).

> En cas d'absence et surtout d'arrêt des cours, prévenir l'accueil qui informera le professeur concerné.

> Un certificat d'assiduité peut être délivré à l'accueil, après avis du professeur, et uniquement en fin de module

Tarifs

*Païement en 1 fois lors de l'inscription ou facilité de paiement en 2 fois **uniquement sur dérogation** (50% à l'inscription et 1 chèque du solde remis lors de l'inscription avec encaissement dans les 4 mois)*

Formule	Tarif normal	Tarif réduit Angers	Tarif Carte Partenaire/ Etudiant
40 h	228 €	190 €	98 €
50 h	285 €	237,50 €	122,50 €

> L'inscription est effective après le règlement total du montant des cours sauf cas exceptionnels.

***Article 4 – modalités de remboursement ou annulation :**

Le remboursement intervient :

- *En intégralité si le cours est annulé du fait de l'Institut Municipal dans le cas notamment, d'un nombre d'inscrit inférieur à 8 personnes dans le cours concerné, constaté 7 jours avant le début du cours concerné.*
- *Partiellement, en cas de :*
 - *Maladie longue durée*
 - *Mutation professionnelle*
 - *Reprise d'une activité professionnelle incompatible avec le suivi des cours.*

Et au prorata des cours non pris à la date de réception d'un justificatif, moins 10% des frais de dossiers du tarif payé.

En cas d'abandon des cours avant terme, il est impératif d'en avertir le secrétariat, dans tous les cas.

Pour vous rendre à l'Institut municipal

Nous sommes situés sur la place Saint-Éloi à proximité immédiate du Musée des Beaux-Arts d'Angers.

> **Arrêts de bus les plus proches** : Château, Sainte-Croix, Saint- Aubin (lignes 1, 6, 9, 11)

> **Parkings les plus proches** : Ralliement, Académie, Kennedy, Toussaint, Freppel

> **Tramway** : Foch Maison bleue

Accessibilité handicapés

Conformément à la loi du 1^{er} janvier 2015, l'Institut municipal en tant qu'un équipement recevant du public de 3^{ème} catégorie, répond aux obligations.



PRÉ-INSCRIPTION cours municipaux

POUR L'INSCRIPTION, LES PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR SONT LES SUIVANTES :

> 1 pièce d'identité en cours de validité uniquement pour les personnes de nationalité étrangère

Le paiement des droits d'accès avec les justificatifs nécessaires pour accéder aux tarifs préférentiels, à savoir :

> Pour bénéficier du tarif Angevin : 1 justificatif récent de domicile

> Pour le tarif jeune ou solidaire : 1 carte Partenaires ou une carte étudiant en cours de validité ou une attestation de statut apprenti

Madame Monsieur

Nom/Prénom:

Adresse.....

Code postal et ville :.....

Tél. :..... Né(e) le/...../.....

Email (en majuscules.....

Angers (sur justificatif de domicile)

Étudiant(e) / carte Partenaires (sur présentation de la carte)

JE SOUHAITE M'INSCRIRE SUR :

Langues / Ateliers :.....

Niveau :.....

Groupe (si indiqué) :

Période : Annuelle

Date :/...../.....

Signature



Source : Angers Loire Métropole – V. Lattay



Éditée par le Ministère du Travail, QUALIOPi est une marque inédite de certification de qualité pour les prestataires d'action de formation. Il vise à créer une démarche qualité pour les parties prenantes de la formation professionnelle.

Institut municipal

9, rue du Musée
(Place Saint-Éloi)
49100 Angers

02 41 05 38 80

institut.municipal@ville.angers.fr
angers.fr/institutmunicipal



Horaires d'ouverture de l'accueil

De Septembre à mai

Du lundi au jeudi de 9h à 12h15 et de 13h45 à 20h
Le vendredi de 9h à 12h15 et de 13h45 à 19h
Le samedi de 9h à 12h

Juin et Juillet

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h15 et de 13h45 à 19h
(fermé le samedi et en août)

 @Institutangers